

Arrêté du ministre de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau n° 3103-20 du 1^{er} jourmada I 1442 (16 décembre 2020) fixant les classes par secteurs pour lesquelles la commission nationale et les commissions régionales seront habilitées à étudier les demandes de qualification et de classification ou de réexamen de qualification et de classification présentées par les entreprises ou émanant du ministre chargé de l'équipement, ainsi que l'attribution territoriale des commissions régionales.

LE MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU,

Vu le décret n° 2-94-223 du 6 moharrem 1415 (16 juin 1994) instituant pour le compte du ministère de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau, un système de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics, tel qu'il a été modifié et complété, notamment ses articles 5 et 7,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Les classes par secteurs, pour lesquelles la commission nationale et les commissions régionales seront habilitées respectivement à étudier les demandes d'examen ou de réexamen de qualification et de classification présentées par les entreprises ou émanant du ministre chargé de l'équipement, sont fixées dans le tableau de l'annexe 1 de cet arrêté.

L'attribution territoriale des commissions régionales est fixée dans le tableau de l'annexe 2 de cet arrêté.

ART. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 1^{er} jourmada I 1442 (16 décembre 2020).

ABDELKADER AMARA.

*

* *

ANNEXE 1

Secteur	Commission Nationale instituée auprès du Ministère chargé de l'Équipement	Commissions Régionales instituées auprès des Directions Régionales de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau
	Classes	
A	S-1-2	3-4-5
B	S-1-2	3-4-5
C	S-1-2	3-4-5
D	1-2	3-4-5
E	1-2-3	4-5
F	S-1-2	3-4
G	1-2	3-4
H	1	2-3-4
I	1-2	3-4-5
J	1	2-3-4
K	1	2-3-4
L	1	2-3-4
M	1	2-3-4
N	1	2-3
O	1	2-3
P	1	2-3
Q	1	2-3
R	1	2-3
S	1	2-3
T	1	2-3
U	1	2-3
V	1	2-3
W	1	2-3
X	1	2-3
Y	1-2	3-4-5

ANNEXE 2

Attribution territoriale des commissions régionales	Directions Régionales de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau auprès desquelles sont instituée les commissions régionales
REGION TANGER- TETOUAN- ALHOCEIMA	Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Tanger-Assilah
REGION DE L'ORIENTAL	Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau d'Oujda-Angad
REGION DE FES- MEKNES	Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Fes
REGION DE RABAT-SALE-KENITRA	Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rabat
REGION DE BENI-MELLAL-KHENIFRA	Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Béni-Mellal
REGION DE CASABLANCA-SETTAT	Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Casablanca
REGION DE MARRAKECH-SAFI	Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Marrakech
REGION DE DARAA -TAFILALET	Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau d'Errachidia
REGION DE SOUS-MASSA	Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau d'Agadir Ida Ou Tanane
REGION DE GUELMIM-OUED NOU	Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Guelmim-Oued Noun
REGION DE LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Laâyoune-Sakia el Hamra
REGION DE DAKHLA-OUED EDDAHAB	Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Dakhla-Oued Eddahab